Novembre 2026

Retraité·es
Inacceptable austérité



Stop aux attaques et place à l'action unitaire

Les retraité·es subissent depuis des années, en particulier au moment des débats parlementaires sur le budget, des attaques sur leurs soi-disant privilèges. Aujourd'hui, elles sont sans précédent. Elles et ils seraient des nanti·es responsables de la dette et du déficit de la Sécu en raison du coût de leurs pensions, des égoïstes qui appauvrissent la jeunesse et compromettent leur avenir. Or, cette jeunesse mobilisée désigne depuis des semaines les vrais responsables d'un présent et d'un futur dont elle ne veut pas.

De mensonges en mesures anti-sociales, le gouvernement veut encore baisser le pouvoir d'achat des retraité·es et précariser davantage les plus modestes. Depuis 10 ans, il le diminue (6 à 8 % en fonction du taux de la CSG) et **la désindexation ou sous indexation prévues accentueront son érosion**, surtout si l'inflation dépasse plus de 3 %. Il faut rétablir la vérité des prix et rappeler sans cesse que plus de la moitié des retraité·es ont une pension inférieure au SMIC et presque un tiers moins de 1000 €, en grande majorité des femmes. Les dépenses contraintes ont toutes augmenté : énergie, transports, alimentation, logement, santé. Refuser de revaloriser les pensions alors que la vie devient de plus en plus chère est inadmissible !

« Si désindexer les pensions de retraite peut "rapporter" beaucoup, c'est surtout parce qu'il y a beaucoup de retraité·es, pas parce que les pensions sont très hautes. »
Mickaël Zemmour

Nous, retraité·es, voulons vivre dignement de nos pensions qui sont des salaires continués.
Nous sommes ensemble, dans les manifestations, avec les salarié·es du privé et les agents publics, les chômeuses et chômeurs , pour revendiquer ce droit de vivre et non de survivre.
Nous refusons le projet de l'article 3 du PLF qui abaisse le plafond de l'abattement fiscal de 10% d'environ 4 400 € à 3 000 €. Oui, nous défendons la justice fiscale, oui, il faut aller chercher l'argent là où il est et cesser de vouloir nous faire les poches.

« A 2 000 euros (de retraite), on vit correctement. » Roland Lescure
Et avec 4 millions d'euros de patrimoine déclaré ?

Les retraité·es ne veulent pas continuer à être la cible privilégiée de Macron et de ses sbires.
Les discussions sont désormais entre les mains des sénateurs·trices. Nous n'en attendons rien. Mais de gré ou de force, elles et ils nous entendront, tout comme les député·es.
Alors le 19 novembre prochain, nous serons dans les rues de Paris pour dénoncer les projets du gouvernement. Nous serons présent·es en cortège de Montparnasse jusqu'aux Invalides pour obtenir des reculs, comme sur les budgets 2025 et 2026, et avancer nos revendications.

Notre ambition est une mobilisation forte et visible des retraité·es dans le mouvement social, à la hauteur des attaques.

Agir, peser dans le rapport de forces et gagner, voilà notre objectif !

PLFSS - Une austérité inégalée, les retraité·es en ligne de mire

Le projet de budget de financement de la Sécurité sociale est porteur d'une austérité inégalée. L'exécutif compte « diviser par deux » le déficit de la Sécu : de 22 Mds à 12 ou 13 Mds. La revalorisation globale de l'Objectif national des dépenses d'assurance-maladie (ONDAM) est fixée à 2 %. Le texte se fonde sur une inflation de 1,7 % alors qu'elle s'élève déjà fin septembre à plus de 3%.

La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS), créée en 1996, s'inscrit contre les principes fondateurs de la Sécurité sociale, elle fixe le montant des dépenses, aux antipodes de notre principe :

« *De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins.* »

Les mesures d'économie une fois de plus vont reposer sur les usager·es alors que le déficit de la Sécurité sociale vient du manque de recettes, liées, notamment, aux exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises.

Déjà, sans attendre les débats budgétaires, le gouvernement a sorti plusieurs décrets

- **Augmentation du « reste à charge »** des soins dentaires, des transports sanitaires ou encore de certains médicaments.
- **Mesures à l'égard des franchises** (augmentation du plafond et de la participation forfaitaire).
- **Contribution exceptionnelle des complémentaires** prorogée pour 2027 avec pour conséquence une augmentation du coût de ces dernières (+ 8%).
 En revanche, la surtaxe d'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises est réduite à 30 %.

Des mesures scandaleuses contre les retraité·es

Elles et ils financeront près de la moitié des économies à faire.

Article 35 - Au 1er janvier 2027, *seules les pensions inférieures ou égales à 1 260 euros seraient revalorisées sur l'inflation. Au-dessus, des décrets (méthode inacceptable) fixeront un taux de revalorisation à la baisse voire un gel lorsqu'elles atteignent 2 034 euros et plus.*

Les retraité.es ont perdu 5,3 points de pouvoir d'achat en 10 ans.

Article 38 - Au 1er juillet 2027, *la majoration de pension de 10 % pour parents d'au moins 3 enfants (15 % pour parents de 4 enfants pour les fonctionnaires) serait remplacée par un forfait fixé par décret, qui irait de 105 à 185 € (bien en deçà des sommes moyennes que permet la situation actuelle), et serait proratisé en fonction du nombre d'années cotisées.*

Respecter a minima la loi de revalorisation des pensions sur l'inflation est un impératif.

L'insuffisance des financements pour l'autonomie

La 5ème branche est prévue **en déficit** jusqu'en 2030. Face à ce secteur sinistré, alors que démographie et vieillissement de la population augmentent les besoins, la réponse apportée est scandaleuse. Ainsi, l'article 13 : les départements, recevront 300 millions d'euros, issus de la CSG qui finance la branche autonomie, sans que soit garanti le fléchage vers l'autonomie. Un décret, effectif au 1er janvier 2027, concernant l'APA, augmente le reste à charge de l'ordre de 36 euros par mois après crédit d'impôt pour les revenus d'environ 2300 euros. Économie réalisée : 250 millions d'euros.

L'urgence d'une loi « grand âge » de programmation et de financement est incontestable.

Ponctionner la Sécurité sociale et aggraver l'accès à la santé pour toutes et tous vont augmenter considérablement le nombre de personnes - **dont des retraité·es en nombre** - confronté·es à la hausse des dépenses de santé et du coût de la vie. Ces mesures vont faire sombrer dans la pauvreté et, de fait, dégrader la santé d'une partie grandissante de la population.

Des chiffres utiles :

* 17 millions de retraité·es de droit direct en 2023
* Montant de la pension moyenne : 1705 euros bruts (H : 2089 €. F : 1306 €).
* Le taux de remplacement des pensions en 2023 : 61% contre 68% en 2013.
* 4 résident.es sur 5 ne peuvent pas payer l'EHPAD avec leur seule pension.
* La moyenne des retraites des nouveaux retraitées en 2023 atteint un montant inférieur à 2,9% par rapport à la moyenne générale.

Chiffres de l'INSEE sauf pour l'EHPAD (CNSA)

EXIGER DES MESURES DE JUSTICE FISCALE, SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

Une nouvelle fois, un gouvernement sans majorité, se lance dans de brutales attaques contre les Services publics et la Sécurité sociale, donc par répercussion sur les retraité·es, notamment.

Impôts

Dans « l'objectif général de maîtrise des dépenses et de renforcement de l'équité du système », l'abattement de 10 % est de nouveau remis au devant de la scène. Dans le projet de loi de finances (PLF), « le plafond de l'abattement de 10 % au titre *des frais professionnels des retraité·es* sera porté à 3 000 € », prétendument pour « concentrer davantage le bénéfice de ce dispositif sur les retraité·es imposables les moins aisé·es. » Cela permettrait de « réduire d'environ 25% le coût d'une dépense fiscale qui a augmenté de 60% en quinze ans ». Un tiers des 13,4 millions de foyers fiscaux dont un membre au moins est titulaire d'une retraite, serait affecté par cette réforme, soit 4,6 millions d'entre eux.

Il faut réexpliquer la différence entre abattement de 10 % sur les revenus salariaux pour frais professionnels et abattement de 10 % sur les pensions. Il ne s'agit pas d'une niche fiscale, mais d'une mesure d'équité et de justice appliquée depuis 1978 pour éviter la pénalisation des seul·es retraité·s lors des modifications successives du calcul de l'impôt dont les principaux bénéficiaires étaient les contribuables autres que les retraité·es.

Pertes subies par les retraité·es

Au 31 octobre et depuis 2017, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 23,4 % tandis que la revalorisation des pensions a été de 17,1 %. Pendant cette période, la perte de pouvoir d'achat s'élève à 6,3 %, l'équivalent de 3,8 mois et 5,6 mois de pension selon le taux de CSG.
Depuis le 1er janvier 2026, toutes les pensions ont perdu 3,4 % de pouvoir d'achat.
Prétendre que les pensions sont indexées sur l'inflation, affirmer que les retraité·es sont favorisé·es relèvent d'une double escroquerie. Depuis 2016, 110 milliards d'euros ont ainsi été prélevés dans les poches des retraité·es. Toutes les pensions, même les plus modestes, sont mis·es à contribution.

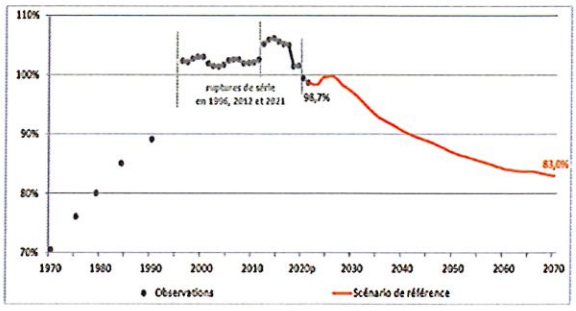
L'indexation, en réalité, n'est pas un alignement sur l'inflation mais une sous revalorisation.

Au-delà des clivages partisans, la population réclame la justice fiscale. ATTAC chiffre les 10 mesures prioritaires qui permettraient de récolter au moins 100 milliards d'euros par an, en faisant payer à chacun sa juste part d'impôts.

Nos propositions
Mesure n° 1 : Instaurer la taxe Zucman
Mesure n° 2 : Instaurer un impôt sur la fortune rénové
Mesure n° 3 : Mieux imposer les super-héritages
Mesure n° 4 : Renforcer la progressivité de l'impôt sur le revenu
Mesure n° 5 : Supprimer le prélèvement forfaitaire unique
Mesure n° 6 : Remettre en cause les niches fiscales et sociales injustes
Mesure n° 7 : Renforcer les moyens de lutte contre la fraude fiscale
Mesure n° 8 : Instaurer la taxation unitaire des multinationales
Mesure n° 9 : Pas d'aide publique pour les entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale
Mesure n° 10 : Taxer les profits excessifs

https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/plan-de-justice-fiscale-100-milliards-pour-financer-les-urgences-sociales-et-écologiques

Niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population observé et projeté dans le scénario de référence



Le Conseil d'Orientation des Retraites prévoit qu'entre 2021 et 2070, les pensions progresseraient de 29 % et les revenus des actifs et actives de 44 %. Le niveau de vie moyen des retraité·es, déjà inférieur par rapport à celui de l'ensemble de la population, chuterait de 98,7 % en 2021 à 83 % en 2070 (retour à la situation du début des années 80). Le processus de paupérisation est en marche !

TOUTES ET TOUS À PARIS LE 19 NOVEMBRE 2026

« L'effort sera partagé. Il sera important, mais il sera juste », déclarait Roland Lescure en Conseil des ministres, le 1er octobre. Cette déclaration ne résiste pas à l'épreuve des faits et des chiffres.

Inégalité de contribution à l'effort. Deux poids deux mesures !
Côté retraité·es*:** le gel des pensions pour deux tiers des retraité·es, la baisse du plafond de l'abattement de l'impôt sur le revenu des retraité·es **…** ***Côté milliardaires et grandes entreprises : pas de hausse de l'imposition du patrimoine, baisse des taux de la contribution exceptionnelle des grandes entreprises (7,5 à 5 milliards pour 2027) …

POURTANT … ***ce n'est pas l'argent qui manque*** **(15 à 25 Mds d'€ par an** en instaurant la taxe Zucman**, 10 à 20 Mds d'€ par an** en rénovant l'ISF, **15 Mds d'€ par an** en imposant mieux les super-héritages, etc.) ***mais la volonté politique*** **de faire participer chacun en proportion de ses moyens !**



Mesure n° 6 - Remettre en cause les niches fiscales et sociales injustes

Des dispositifs dérogatoires pour une utilité sociale et écologique discutable

Proposition : supprimer les dispositifs injustes, coûteux et inefficaces et dégager plus de 13 milliards à court terme.

- ✓ **Réforme du crédit d'impôt pour emploi d'un·e salarié·e à domicile :** baisse du plafond à 3 000 euros, 1,75 milliard d'euros de recettes supplémentaires.
- ✓ **Réforme en profondeur du crédit d'impôt recherche :** dégager des recettes pour la recherche publique, au moins 3 milliards.
- ✓ **Réforme du mécénat d'entreprise :** 500 millions d'euros.
- ✓ **Remise en cause des niches brunes (énergies fossiles) :** environ 7,5 milliards d'euros.

EXIGEONS du gouvernement une nécessaire politique de justice sociale et fiscale.
CONSTRUISONS UN RAPPORT DE FORCES, les retraité·es y contribuent en prenant toute leur place dans le mouvement social. Aux retraité·es de porter et incarner leurs revendications : en cela, la jeunesse donne une belle leçon de prise en charge !

CONSTRUISONS UNE FORTE MOBILISATION, pour contrer les attaques contenues dans les projets de lois de Finances et de la Sécurité sociale, défendre les droits des retraité·es, les pérenniser pour les actives et actifs, retraité·es en devenir.

IMPOSONS

› L'indexation a minima de toutes les pensions sur l'inflation au 1er janvier 2027.
› Le rattrapage des pertes subies (depuis 2017).
› L'indexation des pensions sur le salaire moyen.
› Aucune retraite inférieure au SMIC pour tout·e retraité·e ayant une carrière complète.
› Le maintien de la majoration de retraite pour les deux parents ayant élevé 3 enfants ou plus.
› Le refus de la remise en cause de l'abattement de 10 %.

LUTTONS

- ► Pour l'accès à la santé de toutes et tous et l'amélioration du système de santé public.
- ► Pour le retour et le maintien de services publics de proximité avec du personnel en nombre suffisant.

Manifestation nationale du 19 novembre 2026 à Paris

Horaires et parcours
11h : rassemblement place du 18 juin 1940 (près de la gare Montparnasse).
13h : départ de la manifestation en direction des Invalides.
Ordre du cortège : FSU en 3e position, derrière CGT et LSR.

Déclaration unitaire en fin de manifestation et dispersion à 16h30.

